

Signature d'une convention en matière de contrôle bancaire entre la Banque Centrale de Tunisie et Bank El Maghrib

En marge de la conférence portant sur le « rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration régionale au Maghreb » organisée par la Banque Centrale de Tunisie en collaboration avec le Fonds Monétaire International avec la participation des cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe et qui s'est ouverte à Tunis le Mercredi 28 novembre 2007, MM Taoufik BACCAR gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et Abdellatif JOUAHRI Gouverneur de Bank Al-Maghrib ont procédé, au cours d'une cérémonie réunissant plusieurs experts du domaine bancaire et financier et hommes d'affaires des pays du Maghreb, à la signature d'une convention relative à la coopération en matière de contrôle bancaire.

Cette convention reflète la volonté manifeste de collaboration et de concertation entre les instituts d'émission des deux pays et les ambitions des deux pays de développer de part et d'autre un système bancaire harmonieux à la faveur du processus d'ouverture des activités bancaires à l'échelle régionale.

Dans ce cadre la convention est venue répondre à l'indispensable facilitation des missions dévolues aux autorités chargées de la surveillance bancaire en Tunisie et au Maroc conformément aux principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace tels que définis par le Comité de Bâle.

Au cours de cette cérémonie, MM Taoufik BACCAR, et Abdellatif JOUAHRI, ont souligné que la signature de cette convention traduit la volonté politique toujours renouvelée des deux Chefs d'Etat à œuvrer à la mise en place des mécanismes à même de renforcer la coopération entre eux dans tous les domaines et en particulier dans le domaine bancaire et intervient à un moment où les banques des deux pays se sont engagées dans un processus d'extension de leurs activités dans les différents pays de la région.

Les Gouverneurs ont également souligné que cette convention représente un cadre propice à une coopération accrue en matière d'échange d'informations et d'expériences, de contrôle et de formation et ont exprimé le souhait qu'elle constituera le premier jalon d'une coopération plus large à laquelle s'associeront, dans une seconde étape, les autres pays de l'UMA en matière de supervision bancaire.